

VILLE DE DRAGUIGNAN

BUDGET PRIMITIF 2017

**_*_*_

RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : François GIBAUD

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les deux budgets annexes, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Le budget 2017 a été établi conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2016 à savoir :

- Maintenir en 2017 les taux des impôts locaux 2016, pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants,
- Poursuivre les économies déjà engagées en 2015 et 2016 sur les charges de fonctionnement courant, notamment sur les dépenses de personnel,
- Rechercher de nouvelles marges en renégociant certains contrats de prestations et en optimisant et mutualisant les achats,
- Affecter les marges ainsi dégagées exclusivement à l'investissement,
- Examiner au plus près les subventions attribuées aux associations,
- Contracter un emprunt en profitant des taux très bas actuels pour financer une partie des investissements de l'année 2017.

La présentation du budget 2017 est établie de façon à apporter le plus d'éclairage possible sur les éléments qui le composent dans un souci de transparence.

Pour l'exercice 2017, l'équilibre agrégé des trois budgets s'établit en dépenses et recettes à **61 539 061 €** répartis comme suit :

1 – pour le budget principal : **57 445 000 €**

Section de fonctionnement : 39 300 000 €
Section d'investissement : 18 145 000 €

2 – pour le budget annexe de l'Eau : **2 451 501 €**

Section d'exploitation : 992 500 €
Section d'investissement : 1 459 001 €

3 – pour le budget annexe de l'Assainissement : **1 642 560 €**

Section d'exploitation : 1 031 000 €
Section d'investissement : 611 560 €

I – BUDGET PRINCIPAL :

Le budget principal 2017, sur l'ensemble des deux sections s'équilibre à **57 445 000 €**

Préambule

Le budget primitif 2016 s'élevait à 56 153 000 €. Le budget 2017 évolue donc de + 2,30 % par rapport à 2016. Toutefois, toute comparaison est à considérer avec prudence, car la section de fonctionnement diminue de près de 10 %, alors que la section d'investissement augmente de près de 45 %. Je vous en expliquerai les raisons ci-après.

Comme l'an dernier ce budget a été élaboré avec **rigueur et prudence**.

Le vote du budget primitif en décembre nous permet de lancer les investissements dès janvier. Leur réalisation peut être planifiée sur les 12 mois de l'année civile. L'expérience de 2016, après le vote du budget en décembre 2015, est satisfaisante puisque, sans connaître les montants définitifs, on peut affirmer que le pourcentage de réalisation des investissements 2016 aura été très supérieur

au taux des années précédentes. Par ailleurs, les subventions aux associations sont versées, pour celles qui n'ont pas d'échelonnement, en tout début d'année, favorisant leur fonctionnement.

A ce stade, nous ne connaissons pas avec exactitude les diverses dotations et les produits fiscaux. Toutefois, le Projet de Loi de Finances pour 2017 (PLF) contient des dispositions qui confirment hélas les tendances à la baisse sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le produit fiscal, exposées lors du débat d'orientations budgétaires.

Concernant la DGF, la diminution sera de l'ordre de 368 000 € par rapport à 2016. Comme je l'ai indiqué le mois dernier, la réforme de cette dotation a été supprimée par le Gouvernement, alors que les premières simulations effectuées par Bercy montraient qu'elle aurait été favorable pour notre commune.

La Cour des Comptes, dans un rapport qu'elle vient de remettre à la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, déplore le caractère inéquitable de la DGF, en particulier la Dotation forfaitaire, qui profite d'avantage aux communes aisées. Elle estime indispensable de mener la réforme à son terme.

Je rappelle que nous percevons 40 € par habitant de moins que les villes de notre strate, soit 1 600 000 € par an !! C'est tout à fait scandaleux, et Monsieur le Maire a de nouveau alerté le Préfet sur cette situation, par courrier du 2 décembre dernier.

S'agissant de notre produit fiscal, je vous rappelle que Direction des Finances Publiques avait précisé, lors de la notification en mars 2016 des bases de taxe d'habitation de l'année, que celles-ci n'étaient pas définitives car les évolutions législatives prévues à l'article 75 de la Loi de finances 2016 (prorogation de l'exonération des impôts locaux pour les personnes à revenu modeste, en 2015 et 2016) modifiaient les données. Les bases de taxe d'habitation notifiées étaient donc surestimées dans une plus ou moins grande mesure, en fonction des dégrèvements effectués sur le territoire de chaque collectivité. La diminution était ainsi estimée par l'Administration fiscale à 2 % maximum des bases, représentant une perte de produit au maximum de 230 000 €. Or les bases définitives de taxe d'habitation viennent de nous être communiquées et la perte est en réalité de 290 000 €!

Il faut souligner que les exonérations accordées aux contribuables locaux sont partiellement compensées par l'Etat, qui fait donc des cadeaux avec l'argent des collectivités.

Pour ce qui nous concerne, nous subissons ainsi des pertes de bases de taxe sur le foncier bâti, du fait des exonérations consenties aux contribuables situés dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPPV) et de taxe d'habitation consenties aux personnes à revenu modeste, comme explicité ci-dessus.

L'Etat compense ces pertes sur la base des taux d'imposition locale de 1991, et applique un coefficient de minoration qui réduit d'année en année cette compensation.

Il s'agit d'un problème crucial, soulevé en ces termes par la Cour des Comptes dans son rapport d'octobre 2016 sur les Finances Publiques Locales je cite : « Alors que la compensation par l'Etat est de plus en plus partielle, les informations transmises aux collectivités locales leur permettent difficilement de prévoir ou de vérifier le montant des allocations auxquelles elles ont droit. Deux facteurs expliquent ce caractère partiel : Elles sont calculées sur la base d'un taux figé remontant pour la plupart à 1991 et d'autre part, sont de plus en plus utilisées comme variable d'ajustement pour respecter l'objectif de baisse des concours financiers de l'Etat. »

Par ailleurs, la question de la neutralité de ce mode d'ajustement en fonction de la situation des collectivités se pose aux yeux de la Cour. Je cite « Une exonération en faveur des personnes aux revenus modestes va engendrer une moindre recette d'autant plus importante que la population est socialement défavorisée. Il en va de même pour les compensations partielles des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties applicables aux logements sociaux situés dans les quartiers QPPV. Les abattements de taxe foncière dans ces quartiers sont insuffisamment compensés ».

Ce problème a été abordé à l'Assemblée Nationale lors de la discussion sur le PLF 2017, reflétant l'inquiétude des élus, qui, comme la Cour des Comptes, observent que la compensation de l'Etat des exonérations et abattements d'impôts directs locaux est chaque année de plus en plus réduite,

entraînant de lourdes incidences sur les collectivités concernées. La rapporteure générale du budget a évalué les exonérations et abattements de fiscalité directe locale à 4 milliards d'euros en 2015 alors que les compensations de l'Etat étaient de 1,8 milliards d'euros.

Enfin, les diverses associations nationales d'élus locaux demandent sans relâche à l'Etat d'assumer les mesures d'allègements fiscaux qu'il a lui-même décidés.

Pour être tout à fait transparent je vous communique ces pertes de base pour notre commune en 2016 :

- taxe sur le foncier bâti : perte de bases de 987 370 € par rapport à 2015, soit une perte de produit de 220 183 €

- taxe d'habitation : perte de base de 1 784 319 € par rapport à 2015, soit une perte de produit de 343 660 €

Cette compensation s'est élevée pour la taxe sur le foncier bâti à 153 027 €, d'où une perte de produit de 220 183 € - 153 027 € = 67 156 €

Nous ne connaissons pas encore le montant de la compensation pour la taxe d'habitation liée aux exonérations pour les personnes à revenu modeste, puisqu'elle a été décidée tardivement par le Gouvernement.

Il résulte de ce qui précède que le produit 2017 a été évalué avec prudence, d'autant que la revalorisation nominale des bases figurant dans la Loi de Finances ne sera que de + 0,4 %.

Je vous alerte solennellement, mes chers collègues, sur notre situation financière, car nous subissons en fait une triple peine :

- Une DGF déjà nettement inférieure à celle perçue par les villes de notre strate démographique, qui continue de baisser,
- Des exonérations et abattements sur la fiscalité locale très conséquentes, car la structure sociologique de la ville et le fait d'avoir deux quartiers classés Prioritaires Politique de la Ville nous pénalise,
- Une compensation partielle de ces exonérations, qui diminue d'année en année.

Malgré cela, nous maintenons notre volonté de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, en considérant que les contribuables ne doivent constituer une variable d'ajustement budgétaire.

Vous le constatez bien, la politique de l'Etat consiste à rogner ouvertement ou insidieusement les ressources allouées aux collectivités locales, afin d'atteindre son objectif de réduction du déficit public. Il ne nous semble pas que cette politique sera infléchie, du moins à court terme.

Nous tentons d'alerter l'Etat en lui démontrant que notre position est injuste et inéquitable, chiffres à l'appui, mais nos diverses interventions restent sans réponse.

Nous devons donc tous être conscients que la diminution des dépenses de fonctionnement atteint ses limites et qu'il nous faudra réfléchir, sans attendre d'aide de quiconque, à des solutions courageuses et innovantes pour éviter de se trouver un jour dans une situation délicate.

Notre maigre consolation est que, selon la Cour des Comptes, près de 23 % de villes de 20 à 50 000 habitants, sont en grande difficulté financière, ce qui n'est pas notre cas, compte tenu de nos bons ratios actuels, qui vous ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires. Mais notre situation est fragile et doit faire l'objet de la plus grande vigilance.

C'est pourquoi, les maîtres mots du budget 2017 sont les mêmes qu'en 2016 : la rigueur et la prudence.

Je tiens également à souligner que le résultat de l'exercice 2016 n'est pas connu avec exactitude, mais estimé, l'exercice en cours n'étant pas clos. Contrairement à l'an dernier, dans l'optique de

rigueur et de prudence, le résultat 2016 ne sera donc pas intégré par anticipation dans les recettes de fonctionnement 2017, mais lors de la reprise des résultats définitifs, au moment du vote du compte administratif. Il viendra en déduction de l'emprunt prévisionnel qu'il sera proposé d'inscrire (voir ci-après).

Structure du budget

La présentation structurelle reprend l'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement en incluant les opérations d'ordre de section à section. Cette présentation fait apparaître l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

A. Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'établit en recettes et en dépenses à 39 300 000 €

1 – Les recettes de fonctionnement : 39 300 000 €

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent en mouvements réels à 39 046 838 €
A ce montant, s'ajoutent les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 253 162 €

Les recettes réelles prévisionnelles 2017 sont inférieures aux recettes prévisionnelles de 2016 (- 844 995 €) du fait essentiellement de deux facteurs :

- la baisse de nos recettes fiscales soit – 293 000 €
- le produit exceptionnel 2016 (reprise sur provision) soit - 634 000 €

Les recettes totales diminuent de 742 992 €(- 1,85 %) par rapport à celles de 2016, hors résultat anticipé.

| COMPARATIF RECETTES 2016 /17 | BP 2016 | BP 2017 | Variation |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| Atténuation de charges (013) | 500 000 | 500 000 | 0 |
| Produits des services (70) | 1 753 355 | 1 601 450 | - 151 905 |
| Remboursements, subventions (73) | 27 082 000 | 26 789 000 | - 293 000 |
| Dotations (74) | 9 342 347 | 9 554 957 | + 212 610 |
| Autres produits gestion (75) | 522 250 | 526 431 | + 4 181 |
| Autres recettes (76, 77, 78) | 691 881 | 75 000 | - 616 881 |
| Total recettes réelles | 39 891 833 | 39 046 838 | - 844 995 |
| | | | |
| Opérations d'ordre (042) | 151 159 | 253 162 | + 102 003 |
| TOTAL | 40 042 992 | 39 300 000 | - 742 992 |

a) Les remboursements, subventions et participations : 26 789 000 € (chapitre 73) Fiscalité directe

Rappel du produit des impôts locaux 2016

Les bases prévisionnelles pour 2016 au titre des impôts directs locaux notifiées par l'Etat faisaient apparaître un produit fiscal de 22 716 000 €. Or, le produit réel encaissé au titre de 2016 sera de 22 426 000 € soit une perte de 290 000 € pour les raisons exposées ci-avant.

Les taux d'imposition communaux 2017

Dans la continuité de 2015 et 2016, il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale, les taux communaux de fiscalité de l'année précédente seront reconduits en 2017.

| | |
|---|--------|
| - Taxe d'habitation | 19,26% |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 22,30% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties ... | 79,82% |

Produit des impôts locaux attendu pour 2017

Compte tenu de la revalorisation des bases décidée par le Parlement, soit + 0,4 %, et de la variation physique (augmentation de la population et du parc de logements) le produit des impôts locaux a été estimé à 22 700 000 € contre 23 077 000 € au BP 2016 soit une diminution de 377 000 €

Certains autres produits du chapitre ont été augmentés pour certains (taxe sur l'électricité + 200 000 € et taxe additionnelle aux droits de mutation + 100 000 € par rapport au BP 2016) et diminués pour d'autres.

b) Les dotations, subventions et participations : 9 554 957 €(chapitre 74)

La Dotation Globale de Fonctionnement a été diminuée, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire. La baisse figure en effet dans le PLF 2017 avec une minoration de moitié par rapport à ce qui était prévu initialement. Les autres dotations sont similaires ou légèrement inférieures à 2016, notamment par rapport aux baisses de compensation fiscales opérées par l'Etat, comme dit précédemment.

Notre DGF passerait, toutes choses égales par ailleurs, de 4 680 000 € en 2016 à 4 312 000 € en 2017. (à noter que le montant figurant au BP 2016 était de 4 521 000 € calculé sur la base de la population DGF 2015). C'est donc bien une baisse de 368 000 € que nous subissons.

Les autres participations hors dotations de l'Etat regroupent essentiellement, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales, qui augmentent fortement, du fait de prestations nouvelles (crèche à horaires élargis, accueil des handicapés...) et le fonds de soutien à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

c) Les autres recettes de gestion : 2 627 881 €(chapitre 013, 70 et 75)

Les atténuations de charges : 500 000 €(013)

Il s'agit du remboursement de dépenses de personnel par notre assureur lié aux absences, stable par rapport à 2016.

Les produits des services : 1 601 450 €(70)

Sont notamment imputées sur ce chapitre budgétaire les redevances d'occupation du domaine public, les concessions de cimetière. La baisse s'explique en partie par la diminution prévisionnelle des recettes du stationnement payant liée aux travaux du Boulevard Clémenceau.

Les autres produits de gestion courante : 526 431 €(75)

Sont imputés au chapitre 75, les revenus des immeubles, les produits divers de gestion courante et les redevances versées par les fermiers, stables par rapport à 2016.

d) Les recettes financières : 75 000 €(chapitre 76,77)

Ces produits recouvrent pour l'essentiel les produits financiers et les autres produits à caractère exceptionnel. La forte baisse provient du fait qu'une reprise sur provisions avait été encaissée en 2016 (634 000 €) suite à un contentieux gagné par la commune, que l'on ne retrouvera pas en 2017.

2 – Les dépenses de fonctionnement : 39 300 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 510 521 €. Elles n'augmentent que de 131 000 € par rapport à 2016, soit + 0,36 % attestant une nouvelle fois de l'extrême rigueur appliquée aux charges de fonctionnement par tous les élus et services.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

| COMPARATIF DEPENSES 2016/17 | BP 2016 | BP 2017 | Variation |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| Charges générales (011) | 9 726 632 | 9 813 137 | + 86 505 |
| Charges de personnel (012) | 22 400 000 | 22 500 000 | + 100 000 |
| Atténuation de produits (014) | 50 200 | 60 000 | + 9 800 |
| Autres charges gestion (65) | 2 641 904 | 2 670 184 | + 28 280 |
| Charges financières (66) | 1 475 095 | 1 420 000 | - 55 095 |
| Charges diverses (67, 68, 022) | 85 298 | 47 200 | - 38 098 |
| | | | |
| Total dépenses réelles | 36 379 129 | 36 510 521 | + 131 392 |
| Amortissements (042) | 1 404 419 | 1 346 648 | - 57 771 |
| Autofinancement prév (023) | 5 626 452 | 1 442 831 | - 4 183 621 |
| Total dépenses fonctionnement | 43 410 000 | 39 300 000 | - 4 110 000 |

a) Les dépenses de gestion (chapitres 011, 012, 014 et 65)

Il s'agit des dépenses de gestion quotidienne.

Les charges à caractère général : 9 813 137 €(011)

Ces charges correspondent aux différents contrats et marchés (prestations de service, restauration scolaire, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, fluides...) et aux charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité.

L'effort de maîtrise de ces dépenses courantes se traduit par faible augmentation de 86 500€ par rapport au budget 2016 soit + 0,88 %. Le poste « carburant » augmente à lui seul de 100 000 € par rapport à 2016, du fait de la convention de mutualisation avec la CAD, dont les véhicules s'approvisionnent au Centre Technique Municipal, donnant lieu à un remboursement équivalent.

Sans cette convention, au demeurant bénéfique pour les deux collectivités, ces charges auraient diminué par rapport à 2016, attestant de la rigueur que nous nous imposons sur notre train de vie.

Les dépenses de personnel : 22 500 000 €(012)

Ce poste connaît une évolution limitée à + 0,44 % par rapport à 2016, là aussi conforme aux orientations proposées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les décisions courageuses et les efforts très importants consentis en 2016 portent leurs fruits. Ils sont renouvelés en 2017. Toutefois, la masse salariale poursuit sa progression, exclusivement du fait de facteurs exogènes, que Christine PREMOSELLI pourra vous détailler tout à l'heure. Je cite les points essentiels :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique qui nous coûtera + 121 000 € en année pleine sur 2017, après un surcoût de + 60 000 € en 2016,
- le protocole dit PPCR, (Parcours Professionnels, Carrière, Rémunération), qui revalorise la carrière des agents, avec un coût minimum de 102 000 € pour 2017.

Ces deux postes représentent à eux seuls plus du double de l'augmentation du chapitre 012. Là encore, les collectivités locales sont montrées du doigt car elles laisseraient filer leurs dépenses de personnel, alors que, par ses décisions prises sans aucune concertation avec les employeurs locaux, l'Etat alourdit cette charge. Le dernier rapport de la Cour des Comptes d'Octobre 2016 a ainsi estimé que l'Etat était responsable de la moitié de l'augmentation de la masse salariale constatée dans les collectivités locales en 2016. La Cour a également prévu que cet impact serait très important en 2017 du fait des 2 points ci-dessus.

Cela étant, notre effort d'économies sur ce chapitre est extrêmement significatif, puisque le GVT (avancements automatiques de grade et d'échelon des fonctionnaires) est évalué chaque année à environ + 2 %, soit une hausse de 448 000 € (BP 2016 = 22 400 000 € x 2 %). Sans les mesures prises en 2016 de baisse d'effectifs, de réorganisation et de rationalisation des services municipaux, nous aurions dû inscrire une somme de 22 848 000 €

Les autres charges de gestion courante : 2 670 184 €(65)

Ce chapitre est légèrement supérieur à 2016.

- dont concours aux associations

Les concours apportés par la ville aux associations sont un apport essentiel à la vie locale. Contrairement à 2016, où les aides avaient été diminuées de 8,55 %, nous avons souhaité maintenir l'enveloppe globale 2016. Les aides proposées passent de 1 134 454 € à 1 145 934 € avec une stabilisation par rapport à l'an dernier et un effort conséquent porté sur les associations qui oeuvrent en faveur de la Politique de la Ville.

La subvention versée au CCAS passe de 855 000 € en 2016 à 888 000 € soit une augmentation de 33 000 €. En réalité, la subvention 2016 aura été de 920 000 €, puisque nous avons voté un complément de subvention de 65 000 € dans la décision modificative n°3. La subvention 2017 sera donc inférieure à 2016. Il se peut néanmoins qu'un complément soit nécessaire en cours d'année, qui sera évalué en fonction des besoins réels de l'établissement.

- dont autres charges

Ces dépenses concernent les participations à des organismes de regroupement et les indemnités des élus. Elles sont similaires à 2016.

a) Les charges financières et diverses : 1 467 200 €(66, 67 et 68)

Ces chapitres budgétaires, sont en diminution (- 93 000 €) grâce notamment à la baisse des intérêts des emprunts, compte tenu qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2016.

b) Les opérations d'ordre : 2 789 479 €(023, 042)

Elles sont constituées du virement à la section d'investissement pour 1 442 831 € et des opérations d'ordre de transfert entre sections (les amortissements) pour 1 346 648 €

Cette somme de 2 789 479 € est affectée à l'investissement. Elle est en nette baisse par rapport à 2016 (7 030 000 €) car le résultat 2015, de 3 368 000 €, avait été intégré dans le prélèvement pour

les investissements 2016. Si l'on déduit cette somme, la comparaison des prélèvements est de (7 030 000 €- 3 368 000 €) = 3 662 000 € en 2016 contre 2 789 479 € en 2017, soit une baisse de 872 521 €

Elle traduit la réduction de notre épargne, ce qui nous impose une extrême rigueur dans notre gestion

Synthèse sur la section de fonctionnement:

La section de fonctionnement est marquée par des recettes inférieures à 2016, à cause des pertes de dotations et de produit fiscal, inférieur aux prévisions, et à une recette exceptionnelle 2016 que l'on ne retrouve pas en 2017 (reprise sur provision de 634 000 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont très légèrement supérieures à 2016, soit + 0,36 %, grâce à l'impact favorable des décisions prises en 2016 et à la poursuite des efforts de gestion.

Nous parvenons à dégager un virement pour la section d'investissement de 2 789 479 € inférieur à 2016 (- 872 521 €) sans tenir compte du résultat anticipé 2015 qui figurait dans ce virement, ce qui n'est pas le cas cette année.

B. Le budget d'investissement

La section d'investissement est établie en équilibre à **18 145 000 €**

Elle est bien entendu en forte augmentation par rapport à 2016, car nous réaliserons l'un des projets phare du mandat sur lequel nous nous sommes engagés : l'aménagement du Boulevard Clémenceau. Les travaux devraient débuter en avril 2017 pour une durée d'environ 10 mois. Nous proposons d'inscrire la somme de 4 M€ au budget 2017 pour cet investissement. Je précise que cette opération est très bien subventionnée par les divers partenaires que nous avons sollicités, ce qui en réduira le coût.

Nous poursuivrons également les travaux engagés dans le cadre du PUG dans le centre ancien (voir ci-après).

a) Les dépenses d'investissement : 18 145 000 €

| COMPARATIF DEPENSES 2016/17 | BP 2016 | BP 2017 | Variation |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Immo. Incorporelles (20) | 647 077 | 250 629 | - 396 448 |
| Subventions équipement (204) | | 375 000 | + 375 000 |
| Immo. corporelles (21) | 4 780 509 | 9 918 110 | + 5 137 601 |
| Immo. En cours (23) | 12 000 | 48 000 | + 36 000 |
| | | | |
| Total dépenses d'équipement | 5 439 586 | 10 591 739 | + 5 152 153 |
| Remboursement dette (16) | 4 042 622 | 4 114 970 | + 72 348 |
| Participations, créances (26) | 3 000 000 | 3 000 000 | 0 |
| | | | |
| Total dépenses financières | 7 042 622 | 7 114 970 | + 72 348 |
| Opérations compte tiers (45) | 20 000 | 20 000 | 0 |
| | | | |
| Total dépenses réelles | 12 502 208 | 17 726 709 | + 5 224 501 |
| Opérations d'ordre (040, 041) | 240 792 | 418 291 | + 177 499 |
| Total dépenses Investissement | 12 743 000 | 18 145 000 | + 5 402 000 |

1) Les dépenses d'équipement : 10 591 739 €

Immobilisations incorporelles : 250 629 €(chapitre 20)

Ces dépenses regroupent les besoins en logiciels pour les services et les études. La forte diminution provient du fait que les études 2016 concernant la révision du PLU et le Projet Urbain Global sont terminées.

Subventions d'équipement : 375 000 €(chapitre 204)

Il s'agit de la subvention d'équilibre à la SAIEM de construction de DRAGUIGNAN concernant la participation à la Concession Publique d'Aménagement en cours (75 000 €) et de la participation aux travaux d'aménagement du Rond-point de l'Avenue Général De Gaulle à verser au Conseil Départemental, au terme de la convention passée en mai 2014, soit 300 000 €

Immobilisations corporelles : 9 918 110 €(chapitre 21)

Les dépenses inscrites sur ce chapitre concernent tout d'abord les quatre grandes opérations du mandat à savoir :

- **L'aménagement et la revalorisation du Centre ville**, au travers du PUG, Projet Urbain Global. Une enveloppe de près de 800 000 € est prévue, notamment pour l'acquisition de locaux commerciaux et des travaux de proximité dans le centre historique, subventionnés au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local. On peut citer la poursuite des travaux à la Chapelle de l'Observance, la valorisation du Lavoir Capesse, la mise en discrétion des réseaux et les travaux d'éclairage dans le Centre historique, etc...
- **L'aménagement du Boulevard Clémenceau : 3 000 000 €** pour les travaux.
- **Les travaux d'aménagement sur le pluvial : 1 000 000 €** pour les travaux de cadre pluvial du Boulevard Clémenceau, qui sera entièrement repris.
- **La création d'un Musée d'envergure régionale**, dans le cadre de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire : **135 000 €** pour les phases suivantes de l'étude de programmiste et le jury de concours.

Nous réaliserons également d'autres actions tout à fait nécessaires comme l'entretien des voiries (crédits de **734 000 €**), et l'entretien de notre patrimoine (divers bâtiments scolaires et sportifs notamment pour un montant de plus de **2 M€**) avec cette année deux opérations importantes :

- La réfection de la toiture et la mise aux normes d'accessibilité des Tennis couverts, qui fera l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).
- L'extension du cimetière du centre ville.

2) Les dépenses financières : 7 114 970 €

Capital de la dette à rembourser : 4 114 970 €(chapitre 16)

La variation par rapport à 2015 (+ 73 000 €) provient de l'évolution de la dette marquée par l'absence d'emprunt en 2016 et l'absence d'emprunts arrivant à échéance.

Participations et créances rattachées à des participations : 3 000 000 €(chapitre 26)

Ce montant ne constitue qu'une écriture comptable compensée par un même montant en recettes.

b) Les recettes d'investissement : 18 145 000 €

| COMPARATIF RECETTES 2016/17 | BP 2016 | BP 2017 | Variation |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Subventions (13) | 1 130 887 | 3 594 000 | + 2 463 113 |
| Emprunt (16) | 0 | 7 450 000 | + 7 450 000 |
| | | | |
| Total recettes équipement | 1 130 887 | 11 044 000 | + 9 913 113 |
| Dotations (10) | 704 000 | 1 126 392 | + 422 392 |
| Produit des cessions (024) | 3 767 609 | 3 000 000 | - 767 609 |
| | | | |
| Total recettes financières | 4 471 609 | 4 126 392 | - 345 217 |
| Opérations compte tiers | 20 000 | 20 000 | 0 |
| | | | |
| Total recettes réelles | 5 622 496 | 15 190 392 | + 9 567 896 |
| Virement du fonct | 5 626 452 | 1 442 831 | - 4 183 621 |
| | | 1 346 | |
| Amortissements | 1 404 419 | 648 | - 57 771 |
| Opérations patrimoniales | 89 633 | 165 129 | + 75 496 |
| Total recettes | 12 743 000 | 18 145 000 | + 5 402 000 |

1) Les recettes d'équipement : 11 044 000 € (chapitre 13 et 16)

Celles-ci regroupent les subventions d'équipement et les emprunts.

Les subventions d'équipement s'élèvent à 3 594 000 €, en forte hausse par rapport à 2016 du fait de l'intense travail de recherche en la matière :

- L'Etat, au travers du Fonds exceptionnel de Soutien à l'Investissement Public Local, nous a accordé, je vous le rappelle, une aide totale de 2 179 835 €. Nous prévoyons ainsi une somme de 1 384 000 € pour 2017, compte tenu de la programmation des travaux, notamment Clémenceau,

- Le Conseil Départemental, qui nous soutient également pour Clémenceau (450 000 €) et divers aménagements engagés (140 000 €).

- la CAD, dont le fonds de concours s'élèvera en 2017 à 1 000 000 € pour le financement des opérations concernant la restructuration du centre ville.

Diverses autres subventions sont également inscrites, comme l'aide aux Maires bâtisseurs, la participation d'ENEDIS à l'enfouissement des réseaux électriques, etc....

Les emprunts. Il est proposé d'inscrire un emprunt de 7,450 M€. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle, une provision en quelque sorte. Cet emprunt devra être dimensionné en fonction de l'enveloppe définitive des investissements 2017, qui dépendra notamment du résultat des consultations des entreprises. **Il sera au maximum de 5 M€**. Il ne dégradera pas la situation financière car :

- nos ratios sont actuellement très bons, en particulier la capacité de désendettement qui est actuellement d'un peu plus de 6 ans, alors que la durée critique est considérée atteinte au-delà de 12 ans ;
- notre structure de dette ; un stock important d'emprunts arrive à échéance en 2018, limitant ainsi l'impact du prêt qui sera contracté en 2017. L'encours de dette diminuera ainsi de 2 715 000 € en 2018.

Lors de la reprise des résultats dans le cadre du vote du compte administratif 2016, nous substituerons alors une partie du résultat à l'enveloppe prévisionnelle de 7,450 M€ par virement de crédit.

2) Les recettes financières : 4 126 392 €(chapitres 10 et 024)

Les recettes financières sont composées :

- des dotations, fonds divers, réserves (FCTVA, taxe d'aménagement) soit 1 226 392 € en augmentation de
422 000 €
- des produits de cessions d'immobilisations pour 3 M€ Cette inscription correspond à l'écriture comptable passée en dépenses (participations et créances) pour un montant identique de 3 M€

les recettes d'ordre : 2 954 608 €

Les recettes d'ordre regroupent :

- le virement de la section de fonctionnement de 1 442 831 €
- les opérations de transfert entre sections (amortissements) de 1 346 648 €
- les opérations patrimoniales de 165 129 €

Synthèse de la section d'investissement

La section d'investissement 2017 s'équilibre à 18 145 000 € Elle est en forte augmentation par rapport à 2016, pour les raisons évoquées ci-dessus. Elle traduit les priorités du mandat, avec la réalisation des travaux d'aménagement du pluvial et de rénovation du Boulevard Clémenceau, la poursuite des travaux sur le Centre ancien dans le cadre du PUG, sans pour autant négliger l'entretien indispensable de notre patrimoine (voirie et bâtiments).

Concernant l'aménagement du Boulevard Clémenceau, artère emblématique de notre Cité, nous avons voulu un aménagement de qualité pour embellir et valoriser l'ensemble du Centre Ville et lui rendre son attractivité. Cette opération est certes lourde financièrement, mais nous avons su trouver d'importants financements, qui réduiront le coût final.

Nous allons d'ailleurs poursuivre cet intense travail de recherche de soutiens financiers.

Nous travaillons ainsi en étroite partenariat avec la CAD sur deux dispositifs :

- la convention dénommée « Ville de demain » qui sera passée avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la CAD permettant d'obtenir des apports financiers, et en terme d'ingénierie pour le PUG,
- le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), en cours de négociation avec le Conseil Régional et la CAD également, en vue d'obtenir des subventions régionales pour les projets structurants.

Des démarches seront également entreprises pour rechercher si les fonds européens peuvent intervenir dans nos projets.

CONCLUSION SUR LE BUDGET GENERAL

Dans un contexte toujours contraint par des facteurs quasi exclusivement extérieurs à la collectivité, nous maintenons le cap sur lequel nous nous sommes engagés devant les citoyens :

- Une gestion très rigoureuse, où tous les leviers d'économies sont utilisés,
- Le maintien des taux d'imposition, afin de ne pas utiliser les contribuables de Draguignan comme variable d'ajustement budgétaire,
- La réalisation cette année d'un de nos projets phare du mandat : l'aménagement du Boulevard Clémenceau,

- La recherche active de subventions, qui financent en partie nos investissements.
- Le recours maîtrisé à l'emprunt en veillant à maintenir une situation financière saine.

Ce budget 2017, prudent et rigoureux, nous permet d'aller de l'avant car nos investissements progressent sans dégrader notre santé financière. Il nous faudra encore et toujours être vigilant sur nos équilibres budgétaires, qui seront la clé de notre réussite.

II – BUDGETS ANNEXES

1) le budget annexe de l'Eau

Le budget annexe 2017 de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes à **2 451 501 €**

Section d'exploitation : 992 500 €

Section d'investissement : 1 459 001 €

La structure excédentaire de ce budget permet de financer les investissements, notamment les travaux d'accompagnement pour des travaux de voirie et les PUP (Projet Urbain Partenarial). Certaines opérations sont subventionnées ou bénéficient de participations pour les PUP. Ces recettes sont prévues à hauteur de 343 551 €

2) le budget annexe de l'Assainissement :

Le budget annexe 2017 de l'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à **1 642 560 €**

Section d'exploitation : 1 031 000 €

Section d'investissement : 611 560 €

La structure excédentaire de ce budget permet d'autofinancer les investissements 2017 sans recours à l'emprunt. Il s'agit là aussi essentiellement de travaux d'accompagnement pour des travaux de voirie.